Archives parlementaires

Adresse de la la société populaire des sans-culottes hollandais, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la la société populaire des sans-culottes hollandais, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 132;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15203_t1_0132_0000_1

Fichier pdf généré le 14/01/2020

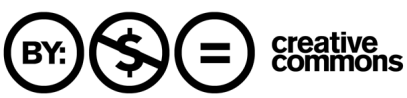

d

[*La société populaire des sans-culottes hollandais à Saint-Omer, Pas-de-Calais, s. d.*] (18)

Législateurs !

Durant cette longue nuit de l'ordre social, l'histoire du genre humain ne fournit que quelques hommes, dont le génie tenta d'assurer par des loix raisonnables le bonheur de leurs concitoyens. Dans cet espace immense l'œil du philosophe ne découvre guères chez les peuples anciens que Sparte, dont nous admirons encore les vertus. Dans des tems moins éloignés, on ne voit plus que quelques peuplades : les unes, préférant l'intempérie des saisons au joug honteux de la servitude, se fixèrent sur le sommet des Alpes, et y jouissent encore des douceurs de la liberté; tandis que d'autres, ayant à lutter à la fois contre le plus cruel tyran de l'Europe, — la puissance papale et l'océan, fondèrent une République, que la soif de l'or, puis l'ambition, eurent bientôt renversé. — Un monstrueux assemblage de lois bizarres, penchant toujours en faveur du crime, devait amener de telles calamités, qu'on ne pouvait y apporter de reméde, que par une subversion totale d'opinions et de mœurs, par un courage et une fermeté héroïque: mais il fallait un génie rare, qui prépare l'esprit de son siècle: Genève s'enorgueillit de l'avoir donné. — Il fallait un peuple de héros, dont le corps robuste put résister aux convulsions politiques d'un état gangrené, qui osa établir comme premier principe de toute association politique *Liberté Egalité.*

O France ! L'univers te contemple ! Cet honneur t'était réservé ! Six années de courage et de vertu t'ont mis au-dessus de tout ce qu'il y a de véritablement grand sur la terre. O vous ses Législateurs, qui abhorrez la flatterie, qui ne vous plaisez qu'en la vertu, que tant de courage a mis au-dessus de vains éloges, qui avez montré aux rois, qu'ils n'étaient que d'illustres criminels, qui avez terrassé par de grands exemples tant de factions et de factieux, applani les Pyrénées et les Alpes, renversé les cohortes disciplinées du Danube et de la Spree. battu et dispersé les dominateurs de la mer, permettez, Législateurs, que quelques malheureux fugitifs bataves, persécutés et bannis de leur patrie, pour leur ardent amour de la liberté, réunis en société sur le sol de la France, dès les premiers instans de la révolution française, associés dès les momens les plus critiques de la révolution aux Jacobins, dont ils n'ont cessé par leurs principes républicains et révolutionnaires de mériter la respectable affiliation; permettez que, les yeux fixés vers leur mère patrie, bientôt reconquise à la Liberté, les sans-culottes hollandais, reconnaissants d'un si grand bienfait, vous réitèrent aujourd'hui l'engagement sacré, de vous rester inviolablement attachés. S'ils ne peuvent offrir des biens que la tyrannie leur a ravis, ils vous offrent des cœurs et des ames républicaines, vous ne pouvez les repousser. La majeure partie combat dans les armées de la République, le reste jaloux de contribuer également aux succès de la cause de tous les peuples, ne cessera, dans les grandes circonstances surtout, de vous transmettre les sentimens dont ils sont animés. Le peuple Batave a aussi son langage, et cette différence d'idiome ne fait pas desespérer aux amis de la Liberté, qui le 1er juillet 1792 se firent connaître sous le nom des sans-culottes hollandais, de propager chez les Bataves les grands principes que vous avez consacré. Si leur constant attachement à la cause du peuple leur a mérité la confiance nationale, il leur serait bien doux d'y coopérer. Ils attachent un grand prix à cette faveur, la seule qu'ils ambitionnent, puisse-t-elle n'avoir rien qui contrarie le but que vous vous proposez, le bonheur du genre humain.

BISCHOP *(président)*, VAN ALTEN, KLAASES, EMMEN, PESSYN *(secrétaires).*

(18) C 320, pl. 1314, p. 3.

e

[*L'agent national du district de Bellac, Haute-Vienne, au président de la Convention, 18 thermidor an II*] (19)

Mort aux tirans et aux conspirateurs, fraternité ou la mort,

Citoyen président,

Les détails de l'horrible conspiration formée contre la Liberté, la Représentation nationale, contre tous les patriotes, ont été reçus avec la plus vive indignation. A cette nouvelle, tous les Amis de la patrie se sont réunis et versant des larmes de l'épanchement de leurs cœurs, frémissant des dangers que venait de courir la République, chacun se regardant comme échappé de la mort, parce que tous étaient décidés à mourir pour la soutenir et la déffendre. A ce sentiment qu'inspiraient vos dangers et ceux de la patrie, est succédé la joye la plus vive. L'administration s'était hattée par l'adresse à ces citoyens dont je joint ici un exemplaire, de publier que les tirans et les conspirateurs n'étaient plus, que leur sang impur avait coulé et que cette nouvelle était un jour de feste.

Tous les citoyens se sont réunis et par des feux, et par des danses, des airs patriotiques ont manifesté la joye la plus vive, des cris sans cesse répétés, vive la République, guerre aux dominateurs de toute espèce, se faisant entendre; ha ! disaient les Républicains, nous respirons enfin, le tiran est détruit, l'énergie patriotique va reprendre son essort, elle ne sera plus comprimée par une terreur générale, de se voir trainée innoçament au supplice; cette crainte est réservée pour les ennemis du peuple, ceux qui l'ont servi avec zèle, avec franchise, ne peuvent la partager, leur âme doit avec sévérité attendre tous les événements.

(19) C 319, pl. 1304, p. 23. *C. Eg.*, n° 745; *J. Univ.*, n° 1744; *Ann. Patr.*, n° 170.

Persée creative commons